



14^e
ÉDITION

**24 NOVEMBRE
2022**

PALAIS DU PHARO
-
MARSEILLE



#EGDC2022

www.cnb.avocat.fr



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

LES PRATIQUES AMIABLES EN DOMMAGE CORPOREL ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

8 h 30

OUVERTURE DU SITE ET ACCUEIL CAFÉ

9 h 30

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

Jean-Raphaël FERNANDEZ, Bâtonnier du barreau de Marseille

Marc BRUSCHI, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

INTRODUCTION

Stéphanie PORCHY-SIMON, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Jean Moulin Lyon III

10h30

CONFÉRENCE 1 - L'AMIALE : ÉTAT DES LIEUX, ÉTAT DES VŒUX

NIVEAU 2

Modérateur : Jean-Baptiste BLANC, membre du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Marseille

Lynda LETTAT-OUATAH, avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

Jérôme CHARPENTIER, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Benoit MORNET, conseiller à la Cour de cassation

Anne GUÉGAN, Maître de conférences (HDR) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et co-directrice du DU de Droit à la réparation du dommage corporel

11h45

CONFÉRENCE 2 - FORUM, FOIRE AUX QUESTIONS

Animé par : Frédéric BIBAL, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel et Marie MESCAM, avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel

Avec : les membres du Comité scientifique des EGDC

(Jean-Baptiste BLANC, Lynda LETTAT-OUATAH et Jérôme CHARPENTIER)

Marc BRUSCHI, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

Karim MAHFOUD, référent Gazette du Palais

12 h 30

PAUSE DÉJEUNER

14 h 00

PREMIÈRE SESSION D'ATELIERS (1 ATELIER AU CHOIX)

ATELIER 1 : PRATIQUE DE LA CONVENTION IRCA

NIVEAU 3

Modératrice : Marie MESCAM, avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel

Elodie LASNIER, avocate au barreau de Paris

Alexis MERKLING, sous-directeur des marchés de particulier et Direction des assurances de dommages et de responsabilité à France Assureur

Marc BRUSCHI, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

ATELIER 2 : RÈGLEMENT AMIABLE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ MÉDICALE

NIVEAU 2

Modératrice : Lynda LETTAT-OUATAH, avocate au barreau de Lyon, spécialiste du droit du dommage corporel

Martine LELIEVRE, avocate au barreau de Marseille, spécialiste en droit du dommage corporel

Véronique ESTEVE, avocate au barreau de Nice, spécialiste du droit de la santé

Patrick DELAGRANGE, avocat au barreau de Marseille et à l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux

ATELIER 3 : FGTI ET DISCUSSION AMIABLE

NIVEAU 2

Modérateur : Jean-Baptiste BLANC, membre du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Marseille

Nathalie FAUSSAT, directrice du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions

Elodie ABRAHAM, avocate spécialisée au Barreau de Paris

Laurence CLERC-RENAUD, maîtresse de conférences en droit privé et Directrice du master droit du dommage corporel à l'Université Savoie Mont Blanc

15 h 30

PAUSE

15 h 45

DEUXIÈME SESSION D'ATELIERS (1 ATELIER AU CHOIX)

ATELIER 4 : MÉDIATION EN DOMMAGE CORPOREL

NIVEAU 2

Modérateur : Jérôme CHARPENTIER, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Hirbod DEGHANI-AZAR, responsable de la commission ad hoc MARD et membre de la commission Formation professionnelle du CNB, avocat au barreau de Paris, médiateur

Elsa CROZATIER, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Jean-Wilfrid NOËL, président de la 1-6 chambre de la Cour d'Appel d'Aix

ATELIER 5 : VADEMECUM DE LA TRANSACTION

NIVEAU 2

Modératrice : Marie MESCAM, avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel

Marie-Claire GRAS, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, professeur de droit privé à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc

Patrice GAUD, avocat au barreau de Paris

ATELIER 6 : BONNES PRATIQUES DE L'EXPERTISE AMIABLE ET ARBITRAGE

NIVEAU 2

Modératrice : Lynda LETTAT-OUATAH, avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

Pierrick VACHER, médecin expert et médiateur

Pascal LABARUTIAS, médecin généraliste et président de l'Association des Medecins Experts en Dommage Corporel Provence (AMEDOC Provence)

Christine ANTOINE, médecin généraliste et de conseil d'expertise amiable et contentieuse

Marc-André CECCALDI, avocat aux barreaux de Marseille et de Paris, spécialisé en droit du dommage corporel

17h15

PAUSE

17h30

CONFÉRENCE 3 - L'OFFRE DE LA LOI DE 1985 - PRATIQUE ET SANCTIONS

Modératrice : **Marie MESCAM**, avocate au **barreau de Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel

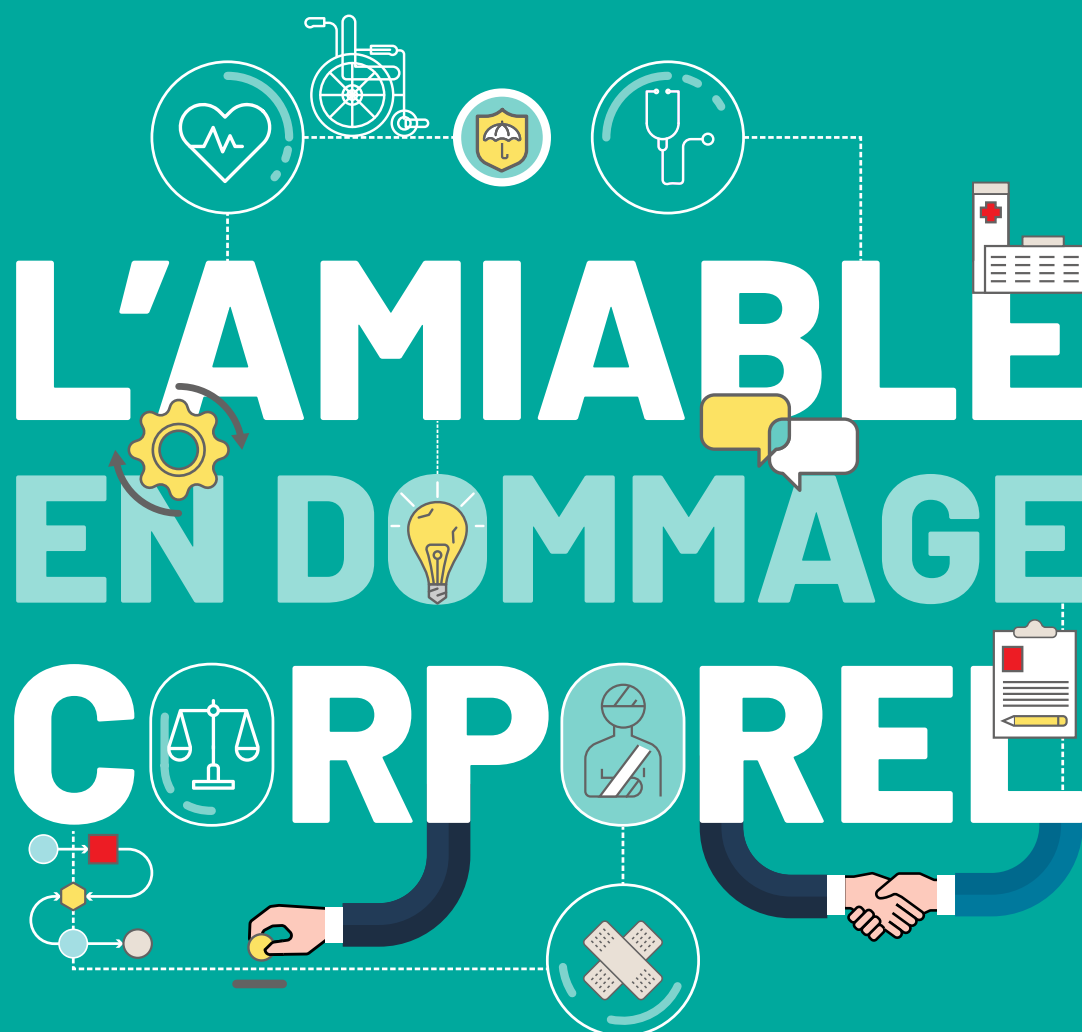
Aurélié COVIAUX, avocate au **barreau de Paris**, spécialiste en droit du dommage corporel et en responsabilité civile

Jérôme CHARPENTIER, avocat à la Cour, spécialiste en droit du dommage corporel

Laurence CLERC-RENAUD, maîtresse de conférences en droit privé et Directrice du master droit du dommage corporel à l'**Université Savoie Mont Blanc**

18h15

FIN DE LA MANIFESTATION PAR UN VERRE DE CLÔTURE





ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

LES PRATIQUES AMIABLES EN DOMMAGE CORPOREL ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

TARIFS

300€ TTC pour les avocat(e)s et autres professions.

200€ TTC pour les élèves avocat(e)s et étudiants

Le montant des frais d'inscription est un tarif unique pour toute profession, vous donnant un droit d'accès à la formation en présentiel ou un droit d'accès à la formation en ligne.

* **Pour les magistrats** : Conditions tarifaires : prise en charge par l'ENM

Veuillez contacter le service événement : evenement@cnb.avocat.fr

FORMATION CONTINUE

JUSQU'À
7 HEURES DE
FORMATION
DÉLIVRÉES

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **jusqu'à 7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2022 des avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : **11753216075**.



Spécialisation :
Droit du dommage corporel



Niveaux de formation :

Tout niveau * (Actualisation : tout public et vie professionnelle)

Débutant * (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

Approfondissement* (Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière)

Expert * (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)



Public visé : Avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés



Prérequis : Maîtriser les bases de la réparation du dommage corporel



Objectifs pédagogiques : À l'issue des états généraux, les apprenants devront être capables de mobiliser leurs connaissances des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles pour perfectionner leur exercice professionnel en matière de dommage corporel



Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation en présentiel : tables rondes et ateliers pratiques interactifs, avec mises en situation réelle. Étude législative et jurisprudentielle



Mode d'évaluation de la formation :

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.



ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

14^e
ÉDITION



PALAIS DU PHARO
58 Bd Charles Livon
13007 Marseille

Métros / BUS :
Vieux-Port - Ligne 1
Bus 82,82S et 82 : Pharo

FORMAT : 1 journée, 7H de formation par jour

FORMATION CONTINUE : jusqu'à 7 heures de formation délivrées

PARCOURS DE FORMATION : 2 niveaux,
Approfondissement* (Niveau 2), Expert* (Niveau 3)

FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



INFOS & INSCRIPTION :

Inscrivez-vous en ligne sur : www.cnb.avocat.fr

Assistance inscriptions : par téléphone au **+33 (0)9 70 75 29 90** ou par e-mail à egdc@cnb.avocat.fr

Référent administratif et pédagogique : Service événement du Conseil national des barreaux
E-mail : evenement@cnb.avocat.fr – Téléphone : +33(0)1 53 30 85 65

Référent handicap : Jamie Mendoza – e-mail : j.mendoza@cnb.avocat.fr – téléphone : **+33 (0)1 53 30 85 65**

#EGDC2022